



Le SNEP FSU a été reçu en audience jeudi 28 janvier par M Bourdin directeur de la pédagogie, et messieurs Vautour et Carpentier. Nous avons pu aborder les questions de nos conditions actuelles de travail et de l'enseignement de Spécialité EPS.

Le directeur comme nos inspecteurs sont conscients des difficultés rencontrées par la profession. Mais il n'est pas prévu que le rectorat ou le corps d'inspection fasse quoi que ce soit en direction des mairies pour aider la profession à pouvoir accéder soit aux salles pour la danse et le cirque soit aux vestiaires, ni de faire remonter nos demandes quant à la réouverture des gymnases, le travail en demi-groupe ou masqué. Sur la continuité des cycles et apprentissages, ils font toute confiance à la profession car les enseignants sont compétents et concepteurs de leurs enseignements.

◊ Le SNEP-FSU rappelle sa principale revendication pour une EPS de qualité : la constitution de demi-groupes pour tous les enseignements d'EPS afin de faciliter le respect des mesures sanitaires édictées et la protection renforcée des personnels face à des élèves non masqués lors des pratiques.

Dans la même veine, les conditions complexes de mise en place de nos cours ne gênent aucunement les inspections de contractuels ou le déroulement des rendez-vous de carrière, car si besoin, les inspecteurs peuvent assister à un cours théorique en salle, dans lequel ils pourront voir la suite des apprentissages déjà réalisés par les élèves.

- Le SNEP-FSU fait part aux inspecteurs de son désarroi face à la non prise en compte de la spécificité de l'EPS et du caractère factice d'une telle démarche.

Pour le choix des lycées qui auront la SPE EPS : Le recteur n'a pas souhaité faire d'appel à candidature pour ne pas déclencher d'appel d'air ! Alors qu'une centaine d'ouvertures ont été ajoutées nationalement aux premières initialement prévues, le choix a été fait dans notre académie de se contenter de 3. Comme nous avons un certain nombre d'établissements privés, le recteur a choisi de mettre 2 spé dans le public (44 et 85) et 1 dans le privé (53). Les deux critères de sélection non communiqués avant l'audience : une absence de pression démographique et une dynamique de l'équipe EPS. Les inspecteurs ont listé une dizaine d'établissements puis le recteur a choisi parmi ceux-là.

- Le SNEP-FSU a demandé que l'an prochain soit mis en place un appel à candidature, que les critères de sélection des établissements soient publiés et que la spécialité soit distribuée bien plus largement sur l'ensemble de l'académie, en respectant les différents équilibres (territoires, équilibre garçons/filles). De plus nous demandons que la mise en place des enseignements de spécialité se fasse sans concurrence, c'est pour quoi des moyens dédiés doivent être abondés.